Hebdomadaire français et catholique au service du Nord-Ontario

L'AMI DU PEUPLE

"Je crains Dieu, cher Abner et n'ai point d'autre crainte" - Racine

VOL. XXII — No. 11 Sudbury, Ont., le 10 septembre, 1964 le numéro: 10 cents

6 semaines pour décider du drapeau

OTTAWA — Les chefs des partis se sont entendus pour remettre la question du drapeau entre les mains d'un comité de 15 membres, a annoncé le premier ministre Pearson aux Communes.

Faisant rapport à la Chambre des entretiens qu'il a eus avec les chefs des autres partis, moins celui du Ralliement des créditistes, M. Réal Caouette, qui avait déjà annoncé qu'il ne participerait plus à de telles rencontres, M. Pearson a déclaré que les difficultés qui avaient surgi à propos des procédures qui suivraient ce comité avaient été élucidées au cours de cette dernière réunion.

L'entente comporte que le débat sur le drapeau cessera aux Communes et que la question sera référée à un comité de 15 membres, soit sept libéraux, cinq conservateurs, un néo-démocrate, un créditiste et un député du Ralliement.

Les leaders des partis devaient se réunir plus tard dans la journée pour établir le mandat définitif de ce comité. Advenant une entente rapide, une résolution en ce sens devait être adoptée immédiatement par la Chambre.

Sinon, la résolution prévoyant la formation de ce comité sera placée au feuilleton le plus rapidement possible.

Le comité devra faire rapport aux Communes, dans les six semaines.

"S'il y a unanimité, ou presque unanimité, a poursuivi le premier ministre, il n'y aura pas de problème quand ce rapport sera soumis et le débat sera très court."

"Mais s'il y avait opinion partagée, alors il devrait y avoir une autre réunion des cinq chefs pour établir la durée du débat qui suivrait".

M. Pearson a exprimé l'espoir qu'une limite de temps pourrait être établie par suite d'une entente entre les cinq chefs.

Le premier ministre a donné à entendre que le gouvernement serait consentant à accepter un drapeau qui n'arborerait qu'une seule feuille d'érable ou toute autre variation sur le thème de la feuille d'érable pourvu que le dessin choisi reçoive un large appui du comité.

RENOUVEAU CATECHISTIQUE

SUDBURY — Le Père Marc Boyer de l'Office Catéchistique diocésain, nous communiquait cette semaine que les autorités avaient approuvé l'application dès septembre 1964 d'un nouveau programme d'enseignement religieux pour toutes les classes françaises du diocèse.

Le Père Boyer a voulu rappeler tout le travail qui s'accomplit aujourd'hui à travers le monde ". . . pour adapter programmes et manuels aux exigences de l'éducation de la foi des enfants et des préadolescents. A l'instar des diocèses de Montréal et d'Ottawa nous voulons aussi fournir au personnel enseignant les outils nécessaires pour accomplir le mieux possible, la mission qui leur incombe. Le programme que nous avons choisi est celui que nous avons trouvé le mieux adapté aux Canadiens français de l'Ontario et plus facile à faire coïncider avec le cadre-horaire des écoles de la province".

Le nouveau programme comprend plusieurs parties. Seule la première partie est en vigueur cette année, soit celle qui comprend les classes de la 1ère à la 4ième année. Pour l'année en cours, l'enseignement se fera à l'aide d'un manuel du maître et d'un cahier d'activités pour l'élève. Le manuel pour ce dernier doit être imprimé dès l'an prochain. Le programme pour les cours de 5e, 6e et 7e années doit entrer en vigueur en septembre 1965. Celui de 8e et 9e années, septembre 1966.

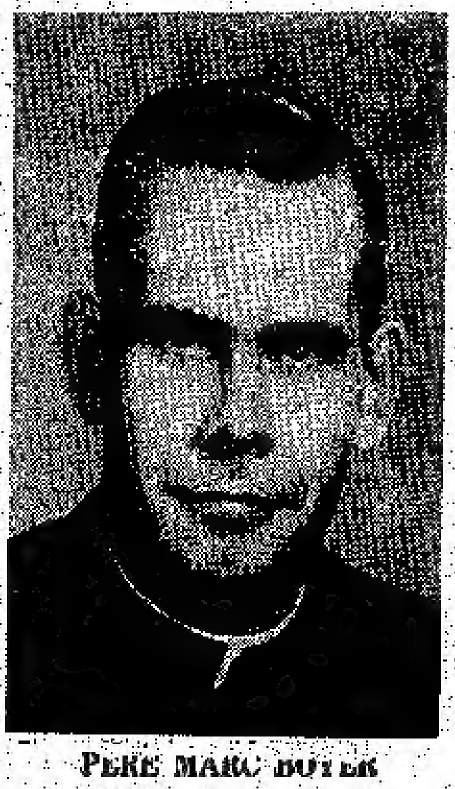

PERE MARC BOYER
Directeur de la Catéchèse

De continuer le Père Boyer: ". . . . parce qu'il y va de l'éducation religieuse de nos enfants, nous croyons réellement qu'avec cette nouvelle orientation, nos enfants des écoles catholiques du diocèse seront mieux formés et plus convaincus. Ils auront une meilleure chance de ne pas agir par routine ou par habitude. Cette nouvelle orientation dès la première année au catéchisme saura leur faire acquérir des attitudes religieuses fondamentales".

Les manuels du maître et les cahiers d'activités peuvent être obtenus à la Librairie Loisirs, 122 est rue Elm à Sudbury: tél.: 673-0700.

LE CHOMAGE A LA BAISSE ICI

SUDBURY — W.E. Bales, gérant du Bureau de placement pour Sudbury nous communique qu'il y a actuellement à Sudbury 1,946 personnes qui cherchent du travail. Au 31 août 1963, le nombre était de 3,603.

En effet voici les chiffres comparatifs pour le mois d'août: (1963) hommes 2,592 — femmes 1,011: 3,603. (1964) hommes 1,174 — femmes 772: 1,946.

PROJET ONTARIEN DU CENTENAIRE

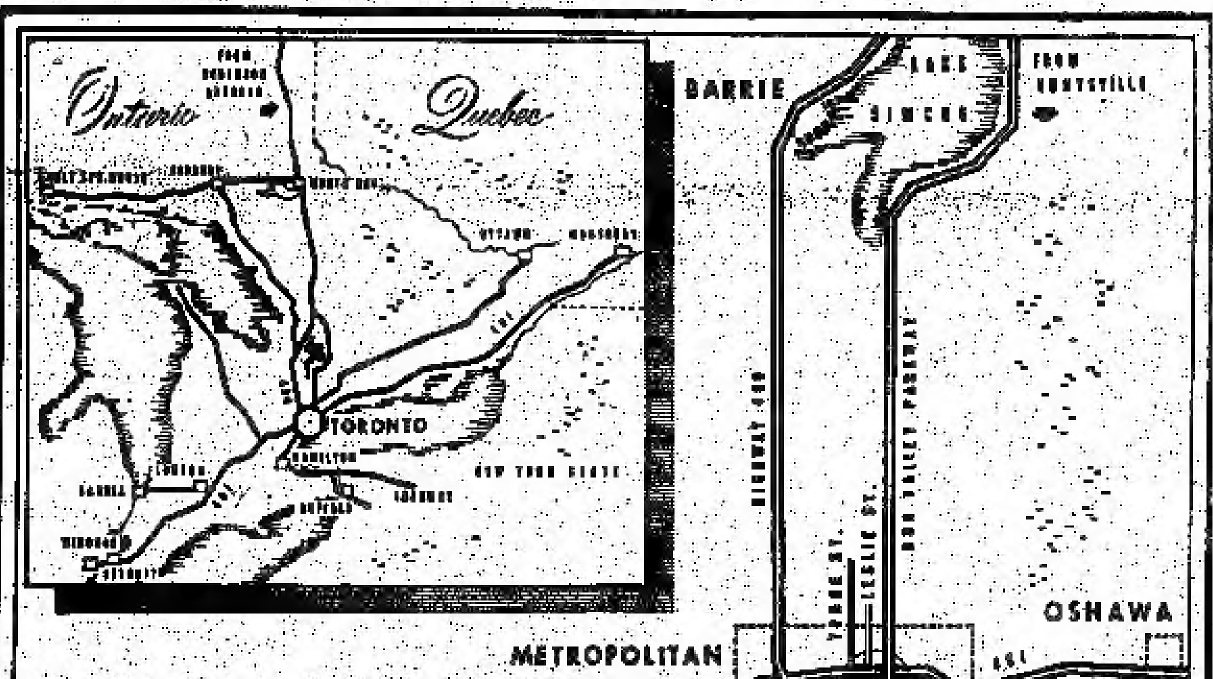

Un site possible pour le projet ontarien du Centenaire montrant son emplacement exact et les routes qui y mènent.

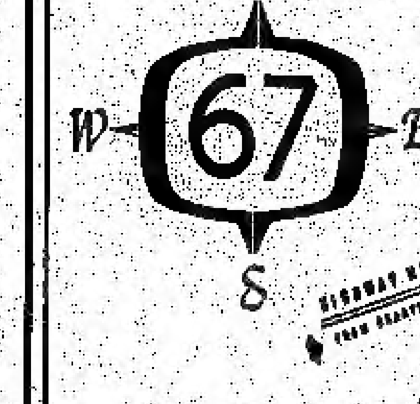

L'emblème du projet ontarien pour le Centenaire

En qualité de président du Comité du Centenaire pour l'Ontario, J. G. Crean, chapelier bien connu, sera responsable de la politique d'ensemble du projet ontarien.

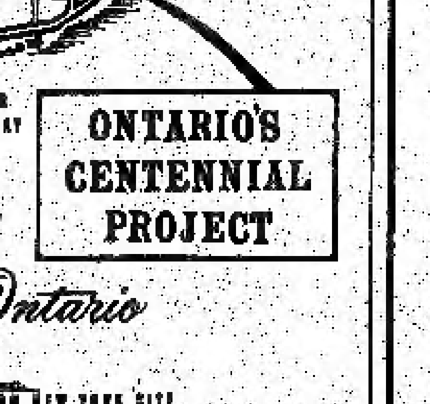

Le Dr George MacBeath, directeur du projet ontarien, sera responsable de l'administration proprement dite du projet. Il était directeur du Musée provincial du Nouveau Brunswick.

La grève contre INCO prend fin à Thompson

THOMPSON, Man. — Une entente a été conclue mardi pour mettre fin à une grève de 1,800 employés de l'International Nickel Company of Canada à Thompson au Manitoba.

Cette grève paralysait depuis 28 jours une entreprise de $185 millions.

Quelque 440 employés de l'INCO restés dans cette ville isolée à 400 milles au nord de Winnipeg, devaient se présenter au travail hier.

L'accord a été signé quelques heures après que les membres de la section 6166 du Syndicat des Métallurgistes Unis d'Amérique (CTC) eurent décidé par une importante majorité d'accepter une offre de règlement faite par la compagnie. Cette offre était presque identique à une autre qu'ils avaient rejetée la veille de la grève le 12 août dernier.

Le représentant des métallos à Thompson, M. Ken Valentine, a indiqué qu'un des facteurs de l'entente a été l'assurance que le gouvernement manitobain mènera une enquête sur le coût élevé de la vie dans cette ville et fera construire une route cet automne jusqu'à Thompson.

Le petit nombre de syndiqués ayant participé au scrutin confirme que beaucoup de métallurgistes ont déjà quitté Thompson depuis le début de la grève.

M. F.F. Todd, vice-président adjoint de l'INCO, a annoncé que la nouvelle convention collective prévoit une augmentation immédiate de salaire de cinq pour cent, une nouvelle hausse de trois pour cent le 1er mars prochain et une autre augmentation de 3½ pour cent le 1er mars 1966.

Le salaire de base dans l'ancien contrat (Mine-Mill) était de $2.035 l'heure.

Prêt du fédéral à l'U. Thornloe

OTTAWA, le 4 septembre — L'honorable John R. Nicholson, ministre fédéral de qui relève l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a annoncé que le gouvernement fédéral avait approuvé un prêt de $364,000 en faveur de l'université Thorneloe, à Sudbury, Ontario, afin d'aider à la construction d'une résidence pour les étudiants.

Ce prêt sera remboursable au cours d'une période de 50 ans, au taux d'intérêt de 5⅜ p. 100 l'an.

Le projet, qui sera réalisé sur le terrain de l'université Laurentienne, comprendra la construction d'une maison pouvant loger 52 étudiants en résidence.

La Loi nationale sur l'habitation prévoit que la Société centrale d'hypothèques et de logement consente des prêts pour aider à construire des logements universitaires. Le montant du prêt peut s'élever jusqu'à 90 p. 100 du coût déterminé par la SCHL.

LE COURRIER DOMINICAL

"La paroisse est un centre de secours mutuel où doit régner le précepte de la charité"

PAUL VI

Le 13 septembre, dimanche de la charité universelle

Ottawa, 5 (CCC) — "Pour une charité plus universelle que jamais, en cette année de Concile, répondons généreusement à l'appel du Saint-Père", tel est le thème sous lequel les Cardinaux, Archevêques et Evêques du Canada ont placé la quinzième Collecte annuelle pour les Charités papales et les Oeuvres des l'Episcopat, qui se tiendra, dans toutes les églises et chapelles du pays, du 13 au 20 septembre prochains.

Ce dimanche de la charité universelle permettra à tous les Catholiques de réfléchir sur la situation privilégiée dont jouit notre pays depuis tant d'années et d'en remercier la Providence comme il se doit, c'est-à-dire en partageant une parcelle de nos richesses avec nos frères qui, en d'autres parties du monde, sont journellement aux prises avec de terrifiant besoins.

Quoi de plus atroces, en effet, que de souffrir de la faim, de ne rien avoir à se mettre sous la dent, pendant qu'ailleurs dans le monde on emmagasine les denrées de base qui risquent de se perdre . . . quelle tragédie que d'être rongé par la maladie sans pouvoir se tourner vers un médecin . . . quel cauchemar que de voir ses enfants grelotter sans même disposer de la moindre flamme pour les réchauffer . . .

Ce ne sont pas là des images pathétiques créées uniquement dans le but d'attirer la compassion; ces images sont, hélas, cruellement vraies et elles se répètent à l'infini, comme dans un kaléidoscope, aux quatre coins du monde, ce même monde au sein duquel nous vivons, nous, les Canadiens, dans un luxe mitigé, bien à l'abri de ces besoins matériels de base.

Nous ne pouvons malheureusement pas être des témoins oculaires des misères du monde, des misères auxquelles font face, tous les jours, des êtres humains comme nous: des parents impuissants devant les souffrances de leurs enfants; des fils et des filles incapables de soulager les souffrances de leurs père et mère; de tous ces hommes dotés d'une âme et d'une intelligence comme nous, de tous ces hommes qui sont nos frères et que le Christ lui-même nous a demandés d'aimer comme nous-mêmes.

Cette misère anonyme, que nous ne côtoyons et ne voyons jamais, existe bel et bien . . . et c'est à nous qu'il appartient, privilégiés que nous sommes, d'y opposer notre charité anonyme!

C'est à tous ces miséreux, qui sont nos frères dans le Christ, que le Pape Paul VI et nos Evêques désirent nous faire penser en nous incitant à poser un acte

(suite à la page 4)

Sainteté et infaillibilité

Sainteté n'est pas synonyme d'infaillibilité. Ce n'est pas déprécier Monseigneur de Laval de rappeler que, malgré ses hautes vertus, il était humain comme saint Pierre et saint Paul et pouvait se tromper comme tout le monde.

Une chose cependant ressort à l'évidence de sa vie : il fut toujours mû par des motifs désintéressés et surnaturels. Son dévouement s'inspirait uniquement de la préoccupation de servir l'Eglise et les âmes.

Le Comité des Fondateurs de l'Eglise du Canada,
25 ouest, rue Jarry, Montréal 11

Vient de paraître

"ECCLESIAM SUAM"

La première encyclique de S. S. le pape Paul VI, si impatiemment attendue depuis quelques mois, fait en ce moment l'objet des commentaires de la presse mondiale et invite le monde chrétien, en particulier, à une prise de conscience de cette réalité divine et mystérieuse qu'est l'Eglise du Christ. C'est ce document de la plus haute importance et de la plus brûlante actualité que la maison Fides est heureuse d'offrir aujourd'hui à sa clientèle dans une édition de présentation soignée et de format commode.

A une époque où l'Eglise catholique vit une des plus grandes étapes de rajeunissement et de ressourcement de son histoire, il était normal que l'autorité suprême, incarnée dans la personne du Souverain Pontife, éprouvât le besoin de rappeler au monde les exigences fondamentales du témoignage chrétien et le fît par l'exploration et la formulation en termes neufs du mystère de l'Eglise. C'est à cette tâche difficile que s'emploie S. S. Paul VI dans le texte que présente aujourd'hui la collection "Alouette blanche". Avec une clarté admirable et une précision exemplaire, l'auteur d'**Ecclesiam suam** expose d'abord le devoir pour l'Eglise d'approfondir la conscience qu'elle a d'elle-même. Il montre ensuite le devoir actuel de l'Eglise de corriger les défauts de ses membres et indique quelle méthode il importe d'employer pour y parvenir. Le Pape traite enfin des relations que l'Eglise doit aujourd'hui établir avec le monde qui l'entoure.

Telles sont, en résumé, les grandes pensées de l'encyclique **Ecclesiam suam** que chacun lira avec le plus vif intérêt. La pensée y est si riche et si hautes les vues du Souverain Pontife qu'aucun fidèle ne saurait se priver d'une nourriture aussi substantielle, aussi nécessaire.

Ce volume de 108 pages est en vente à Fides et dans toutes les librairies au prix de $0.60. Une table analytique permet une consultation rapide du texte.

FIDES, 245 est, boul. Dorchester, Montréal — 861-9621

L'AMI DU PEUPLE

Fondé en 1942

Journal hebdomadaire publié et imprimé par
— Les Arts Graphiques Limitée —
122 rue Elm e. — Sudbury, Ontario

$3.00 par année

- Membre -
Association des Hebdomadaires de Langue Française du Canada - Central Press Canadian , Canadian Weekly Newspaper Association

Directrice
Mme Yvonne Lemieux

Rédacteur-en-chef
Germain C. Faucon

Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Communier au ministère de la charité universelle du Pape

OTTAWA, 5 (CCC) — "Communier au ministère de charité universelle du Pape", c'est ce à quoi Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger invite les fidèles, à l'occasion de la Collecte annuelle pour les Charités papales et les Oeuvres de l'Episcopat, quête qui se tiendra dans toutes les églises du Canada du 13 au 20 septembre prochain.

Voici le texte du message de Son Eminence:

"Le Pape est le gardien de la vérité. Il est aussi le dispensateur de la Charité. Dans la primitive Eglise, les Evêques désignaient le Pape par cette très belle expression: "le Président Il est encore vrai.

"Les générosités de l'Evêque de Rome sont multiples et abondantes. Mais faut-il que ses fils, dispersés à travers le monde, lui fournissent les moyens nécessaires pour qu'il puisse rendre son ministère de charité effectif. Votre aumône, versée à l'occasion de la Quête des Charités papales, vous permettra de communier au ministère si consolant de l'universelle charité du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre".

Cette importante quête a pour but de donner aux Catholiques richement pourvus de biens matériels la chance de satisfaire à leur devoir de charité et de justice en soulageant les souffrances physiques et morales de millions d'êtres humains dans le besoin et dépourvus du strict nécessaire.

Nul ne peut ignorer cette terrible réalité que les biens de la terre ne sont pas équitablement partagés. Sa Sainteté le Pape Paul VI rappelait, dans son premier message de Noël de décembre dernier, "qu'il Nous est maintenant scientifiquement prouvé que plus de la moitié de l'humanité n'a pas assez de nourriture". Et la faim, ajoutait le Pape, n'est pas un besoin isolé; elle s'associe toujours à de multiples maladies et carences.

Mais de quelle façon les Canadiens peuvent-ils contribuer à répondre efficacement à de tels besoins à l'échelle mondiale? C'est en répondant généreusement à l'appel du Saint-Père et de nos Evêques et en prenant une part active à cette insondable générosité qui remplit le coeur du Saint-Père, témoin des misères du monde et . . . "Président de la Charité".

çà vous regarde!

par
Henri Béchard, S.J.
vice-postulateur national de la cause de la vénérable Kateri Tekakwitha

A côté de son goût pour le travail bien fait, on découvre chez Kateri du ressort moral devant la souffrance humaine. Les épreuves, ingrédients ordinaires de son pain de chaque jour, ne l'ont pas envenimée. Elle ne se complaisait jamais au spectacle des cruautés infligées aux autres; elle était fermement convaincue que c'était mal que d'aller voir brûler un captif. Bien plus, elle eût mieux aimé tout endurer que de faire tort à autrui.

Chez les siens, tout comme chez les colons français, espagnols et portugais des tropiques, l'esclave ne comptait guère. Chez les Iroquois, il en existait trois sortes. Les premiers, volontairement soumis aux maîtres, devenaient chefs après la mort de ceux-ci, ou encore par le mariage, s'intégraient dans un des trois clans: tel fut le cas de la mère de Tekakwitha. Privés de voix active et passive aux conseils de la nation, ces esclaves, pourtant, menaient une assez douce existence. Le second groupe de captifs, naguère chefs dans leurs bourgades, ne recevaient, en échange de leurs travaux et de leurs sueurs, que le gîte et la nourriture. Les autres, des filles et des jeunes femmes, qui n'avaient pas trouvé parti chez les vainqueurs, se voyaient sans cesse exposées à perdre la vie ou l'honneur: leurs moindres fautes n'avaient pour châtiment que la mort.

Une Tekakwitha aigrie et haineuse aurait facilement pu se venger de ses déboires en se tournant contre ces pauvresses. Douce et miséricordieuse, elle ne leur a jamais témoigné que de la bonté.

Un mélange de motifs humains, fort honnêtes, d'ailleurs, auquel s'ajoutait une part de surnaturel, ont ainsi préparé Kateri Tekakwitha au véritable amour du prochain.

Kateri vous intéresse-t-elle? Ecrivez au Centre Kateri, aux soins RR. PP. Jésuites, à Caughnawaga (Québec) — s.v.p. ne pas oublier un timbre-poste — pour plus de renseignements.

RAPPELS . . .
ASSURANCE-HOSPITALISATION DE L'ONTARIO

VENEZ VOUS D'AVOIR
19 ANS?

RESTEZ ASSURÉ! Si vous venez d'avoir 19 ans, vous n'êtes plus assuré par le certificat de vos parents. Pour rester assuré, inscrivez-vous individuellement dans les trente jours. Les formules de demande sont disponibles dans les hôpitaux, les banques ou aux bureaux de la Commission.

CHANGEZ-VOUS D'EMPLOI?

RESTEZ ASSURÉ! Si vous changez d'emploi, suivez soigneusement les instructions au verso du Certificat de Paiement, Formule 104, que votre groupe doit vous remettre.

ALLEZ-VOUS VOUS MARIER?

RESTEZ ASSURÉ! Si vous vous mariez, il faut payer la prime familiale pour protéger le mari, l'épouse et les dépendants qualifiables. Avisez votre groupe ou, si vous payez vos primes directement, avisez la Commission.

ONTARIO
ONTARIO HOSPITAL SERVICES COMMISSION
2195 YONGE STREET, TORONTO 7, ONTARIO

Gardez toujours votre Certificat d'Assurance-Hospitalisation sous la main

A. FOURNIER LTEE

Assurances

Etabli en 1898

FEU — AUTO et AUTRES

PRETS SUR HYPOTHEQUES

133-135 Cedar 674-5287

Sudbury Lumber & Builders' Supplies Ltd.

Matériaux de construction de toutes sortes

Spécialité: Bois de charpente

647 chemin Falconbridge, Lebel, Ont.

J. B. DROUIN, gérant 673-5941

Pour le meilleur . . .

confort . . .

essayez . . .

TORIDHEAT

1—L'unité TORIDHEAT, Modèle ORA-air climatisée est enfermée dans un joli cabinet, durable, facile à nettoyer, fini émail.

2—Plus grande économie d'huile avec le brûleur rotatif Wall Flame.

3—FILTRE plus facile à remplacer et très efficace.

4—Souffleur silencieux, monté sur caoutchouc.

5—Le contrôle facile avec thermostat, Humidificateur Vapo-glass.

MORRISON

Plumbing & Heating

164 rue Elgin · 674-0797

LA LIBRAIRIE LOISIRS

Le foyer de la bonne lecture

122 Elm, O. Sudbury Tél. 673-0700

LEBEL & FILS

142 Eyre 673-9535-6-7

Nettoyeurs et Teinturiers

Sudbury, Ontario

Charette ESSO SERVICE

—Produits ESSO Imperial

—Stationnement pour roulottes (MOBILE HOME PARK)

—Déblayage (NEIGE, ETC . . .)

969-2044

Hanmer, Ont.

Vous aurez profit à lire

L'AMI DU PEUPLE

ABONNEZ-VOUS SANS TARDER

$3.00 par année

L'Ami du Peuple, Case Postale 696, Sudbury, Ontario

Nom ....

Adresse ....

(PRIERE D'ECRIRE LISIBLEMENT)

PETITES ANNONCES DE L'AMI DU PEUPLE

Veuillez s.v.p. publier l'annonce classée suivante dans l'Ami du Peuple pour ________ SEMAINES

Prière d'écrire en lettres moulées

____

____

____

____

____

____

____

____

15 premiers mots à 4 sous: 60c (Minimum par annonce: 60c)
chaque mot additionnel: 3c
même annonce répétée - sans changement - ½ prix
Paiement inclus ________

Nom ....

Adresse ....

mailez à
CASE POSTALE 696
SUDBURY, ONTARIO.

IMPRIMERIE COMMERCIALE

Travaux Artistiques bosselage sur place

SERVICE DE 8 HEURES SUR:

- Faire-part de mariage
- Cartes de "Stag Parties"
- Billets d'admission

FOURNITURES DE BUREAU:

- en-têtes de lettres,
- enveloppes,
- factures,
- contrats,
- relevés de compte,
- cartes d'affaire,
- livres de reçus,
- chèques personnels,
- programmes,
- brochures,
- catalogues,
- certificats,
- pancartes,
- circulaires,
- dépliants, etc . . .

MENUS DE RESTAURANT SUR CARTON PLASTIQUE LAVABLE

La seule imprimerie française de la région de Sudbury

Arts Graphiques Ltée

Tél. 673-0700

122 ELM EST — SUDBURY, ONT.

LOCAL 2 — SYNDICAT INTERNATIONAL DES TYPOGRAPHES

Ministère des Terres et Forêts d'Ontario

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hon. KELSO ROBERTS
Ministre

Règlements touchant à la chasse au chevreuil et à l'orignal

TORONTO — On ne pourra chasser cet automne, l'orignal au sud de la rivière des Français, et de la rivière Mattawa, en Ontario-Nord. La raison de cet arrêté du ministre, M. Kelso Roberts, c'est que la harde des orignaux diminue en Ontario. Les battues ont livré un nombre de moins élevé de dépouilles. Le nombre des orignaux diminue depuis 1961.

Il y avait eu une grosse augmentation du nombre des orignaux en Ontario-Nord, au cours des années cinquante; en 1956, 1958 et 1960, on en avait autorisé la chasse. Mais leur nombre se remet à diminuer, et les quelques hardes qui paissent au sud de la "French" et de la Mattawa seront, cet automne, protégées pour les laisser croître à nouveau.

Sur l'île St-Joseph, près du Sault - Ste - Marie, la chasse au chevreuil sera autorisée du 2 au 14 novembre; même date en général que sur la terre ferme. Mais l'emploi des chiens est interdit.

Il y aura une période de chasse à l'arc, dans le canton de St-Edmund, péninsule de Bruce, et dans le bois Howard Ferguson, canton d'Oxford, comté de Grenville. Cette saison de tir à l'arc, et chasse à l'arc au chevreuil, ira du 19 au 31 octobre. Aucune chasse autorisée dans le canton d'Eastnor; aucun chien de chasse n'est admis pour la chasse à l'arc, dans le canton de St-Edmund.

Autre période de chasse locale, du 2 au 4 novembre, pour les résidents de l'Ontario exclusivement, cantons de Matchedash et d'Orillia, comté de Simcoe.

(Sera-t-il permis de rappeler que rien n'est plus pénible que de voir un jeune faon abattu, et transporté comme trophée pitoyable, sur le capot d'une auto? Il est parfois difficile de "choisir" mais tout chasseur doit se faire un devoir d'honneur, de ne pas abattre les bêtes trop petites.

LE 13 SEPTEMBRE . . .
(suite de la page 2)

de charité universelle.

Répondre généreusement à l'appel du Pape et de nos Evêques, nous rappelle la Conférence Catholique Canadienne, c'est répondre à l'appel du Christ lui-même: les Charités papales continuent en effet le geste commencé par Notre-Seigneur Jésus-Christ envers les pauvres, les malheureux, les malades.

Paul VI, de par ses responsabilités mêmes de Chef suprême de l'Eglise, est le témoin des misères du monde. Il reçoit à Rome, plus de mille demandes par jour d'assistance. La réponse du Saint-Père, comme de nos Evêques à tous ceux qui font appel à leur aide, est en grande partie à la mesure de la générosité des Catholiques canadiens.

Plus les catholiques des régions comme du Canada, qui est des plus favorisées, donnerons généreusement à la Collecte des "Charités papales et des Oeuvres de l'Episcopat", plus le Saint-Père et ses principaux lieutenants pourront partager avec les infortunés.

Le dimanche de la charité universelle est le dimanche des Charités papales et l'Episcopat canadien, au nom de notre Saint-Père le Pape, demande à tous les Catholiques du pays de faire preuve d'une générosité fraternelle à la mesure des besoins.

La Librairie Loisirs
Le foyer de la bonne lecture à Sudbury
122 Elm E. - 673-0700

Nomination à l'IAC

M. J.A. RIVET

L'Industrial Acceptance Corporation Limited fait part de la nomination de M. J.A. Rivet au poste de directeur de sa succursale de Sudbury. M. Rivet était précédemment directeur de la succursale de Kirkland Lake. Il succède à M. W.W. Jordan qui a été muté à Peterborough.

(ANNONCE)

Demandez . . .

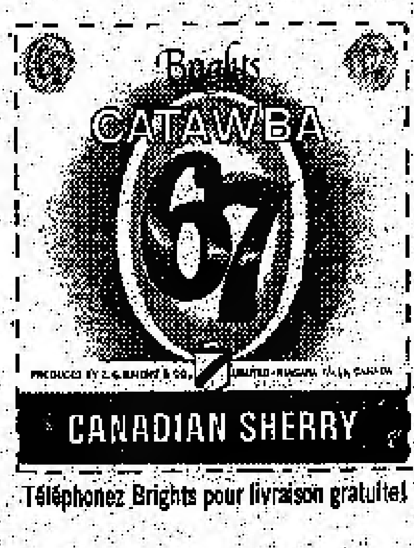

Téléphonez Brights pour livraison gratuite!

Maintenant

PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Garantis par le Gouvernement canadien

But de cette initiative: La loi canadienne sur les prêts aux étudiants a pour but d'aider les étudiants ayant besoin d'une aide pécuniaire à obtenir des prêts bancaires afin de pouvoir poursuivre, à temps complet, leurs études après le niveau secondaire, dans une université ou une autre maison d'enseignement approuvée.

Qui peut en bénéficier: Tout citoyen canadien ou tout étudiant habitant le Canada depuis un an et ayant l'intention de s'établir au Canada après avoir terminé ses études peut, d'après cette loi, demander un prêt. L'étudiant doit être inscrit ou avoir l'intention de s'inscrire pour suivre des cours à plein temps dans une maison d'enseignement approuvée par les autorités provinciales. Il doit, en outre, avoir atteint le niveau d'études exigé et doit pouvoir prouver que ses besoins pécuniaires correspondent aux conditions requises par les autorités de la province dans laquelle il fait sa demande.

Montant des prêts: Selon les circonstances et les besoins de chacun, on accordera des prêts s'élevant jusqu'à $1,000 par an, avec un maximum de $5,000, répartis sur toute la durée des études. Les autorités provinciales qui reçoivent les demandes et qui décident quels étudiants pourront bénéficier de ces prêts, enverront, à chaque étudiant ainsi accepté, un certificat qui stipulera le montant maximum qu'il peut emprunter. L'étudiant devra être en possession de ce certificat pour pouvoir obtenir, à la banque de son choix, son prêt garanti par le gouvernement.

Remboursement: **Période d'exemption du paiement de l'intérêt et du remboursement du capital**

Afin d'aider les étudiants, l'intérêt sur ces prêts sera payé par le gouvernement canadien pendant toute la durée de leurs études à plein temps et pendant les six premiers mois après la fin de ces études. Durant cette même période, aucun remboursement sur le capital ne sera exigé et l'étudiant ne devra payer aucuns frais supplémentaires.

Mode de remboursement

Ceux qui auront bénéficié de ces prêts devront commencer à payer l'intérêt et à rembourser le montant emprunté six mois après qu'ils auront terminé leurs études à plein temps. Le taux d'intérêt payable couramment par les étudiants est de 5¾% par an. La période de remboursement s'échelonnera normalement sur 5 à 10 ans, mais l'emprunteur pourra rembourser n'importe quand sans pénalité une partie ou la totalité du prêt.

Assurance-vie

En cas de décès de l'emprunteur, le gouvernement se chargera de rembourser le prêt à la banque.

Où s'adresser: Les étudiants pourront se procurer auprès des banques, des universités et autres maisons d'enseignement, une brochure renfermant la liste des institutions approuvées de la province d'Ontario. Les étudiants habitant la province d'Ontario ayant l'intention de poursuivre leurs études à l'une de ces institutions pourront se procurer leur certificat à l'institution même.

Les étudiants habitant la province d'Ontario, ayant l'intention de poursuivre leurs études dans une autre province ou à l'étranger adresseront leurs demandes au Department of University Affairs, Suite 600, 344 Bloor Street West, Toronto.

Les notes ci-dessus se fondent sur la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, 1964, et ne doivent être utilisées qu'à titre de renseignement. Les demandes et les prêts sont soumis aux diverses conditions et clauses de la loi.

LOI CANADIENNE SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

CANADA

ONT-2